

REGIME PROFESSIONNEL DE PREVOYANCE

AVENANT DU 17 juillet 2026

AU PROTOCOLE D'ACCORD DU 24 JUIN 2013

Entre :

- la Fédération Française de l'Assurance (FFA), représentée par M. Meyer

d'une part,

Et :

- la Fédération CFDT Banques et Assurances, représentée par M. Besnard
- la CFE-CGC Fédération de l'Assurance, représentée par M. Vincent
- la Fédération des Syndicats CFTC « Commerce, Services et Force de Vente » (CSFV), représentée par Mme Le Pape
- la Fédération CGT des Syndicats du Personnel de la Banque et de l'Assurance (branche Assurances), représentée par Mme Ferreira
- l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) Fédération Banques-Assurances, représentée par Mme Levy

d'autre part,

Régime professionnel de prévoyance – avenant du 17 juillet 2026
au protocole d'accord du 24 juin 2013

il est convenu de ce qui suit :

Préambule :

Les partenaires sociaux sont très attachés au Régime professionnel de prévoyance (RPP), véritable acquis social dans la profession permettant aux salariés de bénéficier d'un socle de garanties minimum, qu'il est nécessaire de sécuriser et de préserver.

Malgré les augmentations de cotisations intervenues en 2026, une nouvelle hausse des cotisations est nécessaire, tant sur le volet santé que sur le volet prévoyance, afin d'assurer la pérennité du régime. Cette mesure vise à corriger une situation financière structurellement déséquilibrée depuis 2016, aggravée par l'épuisement des réserves constaté fin 2023.

Article 1 :

L'article 42 du règlement RPP est modifié comme suit :

Article 42 – Taux des cotisations

Les cotisations à la charge de l'employeur et du personnel sont fixées comme suit :

Article 42.1 : Garanties décès, incapacité-invalidité, déplacement professionnel

Assiette de cotisation : Tranche de salaire inférieure ou égale à 1 PASS		Assiette de cotisation : Tranche de salaire supérieure à 1 PASS	
Employeur	Personnel	Employeur	Personnel
2,09 %	0,18 %	1,61 %	0,15 %
Total : 2,27 %		Total : 1,76 %	

La clé de répartition des cotisations afférentes aux garanties décès, incapacité, invalidité, déplacement professionnel est la suivante :

	T<1PASS	T>1PASS
Employeur	92 %	92 %
Personnel	8 %	8 %

Paraphe

am

DS

JFB

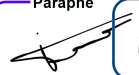
DS

FV

Paraphe

ULP

Paraphe



DS

IL

*Régime professionnel de prévoyance – avenant du 17 juillet 2026
au protocole d'accord du 24 juin 2013*

Article 42.2 : Garantie remboursement des frais de soins

	Salariés dont le salaire annuel est inférieur ou égal à 1 PASS		Salariés dont le salaire annuel est supérieur à 1 PASS	
	Employeur	Personnel	Employeur	Personnel
Haut-Rhin Bas-Rhin Moselle ¹	1,015 % du PMSS	0,054 % du PMSS	1,459 % du PMSS	0,077 % du PMSS
	Total : 1,069 %		Total : 1,536 %	
Autres départements	1,692 % du PMSS	0,089 % du PMSS	2,433 % du PMSS	0,128 % du PMSS
	Total : 1,781 %		Total : 2,561 %	

La clé de répartition des cotisations afférentes à la garantie remboursement des frais de soins est la suivante :

Employeur	95 %
Personnel	5 %

Article 2 :

Les signataires s'engagent à effectuer sans délai les démarches nécessaires au dépôt légal du présent avenant, dont l'entrée en vigueur interviendra au 1^{er} janvier 2027.

Fait à Paris, le 17 juillet 2026

Pour l'organisation d'employeurs :

Fédération Française de l'Assurance (FFA)
Alexis Meyer

Signé par :

Alexis Meyer

6D8699CD0156433...

Pour les organisations syndicales :

Fédération CFDT Banques et Assurances
Jean-François Besnard

DocuSigned by:

Jean-François BESNARD

988C042EE17849F...

¹ Taux de cotisations en matière de remboursement de frais de soins réduits dans les départements du Haut-Rhin, Bas-Rhin et de la Moselle par rapport aux autres départements, compte tenu du régime local complémentaire obligatoire.

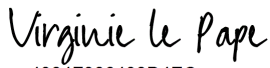
*Régime professionnel de prévoyance – avenant du 17 juillet 2026
au protocole d'accord du 24 juin 2013*

CFE-CGC Fédération de l'Assurance
Francky Vincent

DocuSigned by:

602A4B43570E4D7...

Fédération des Syndicats CFTC « Commerce, Services
et Force de Vente » (CSFV)
Virginie Le Pape

Signé par :

4984F986493D4EC...

Fédération CGT des Syndicats du Personnel de la
Banque et de l'Assurance
Corine Ferreira

Signé par :

9B74093AA8BB402...

Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA)
Fédération Banques-Assurances
Isabelle Levy

DocuSigned by:

E4DB8BF256704A6...